

## Extrait du Compte rendu du CD du 28 Novembre 2022

**Participants** (soulignés les titulaires) :

Présents par Zoom :

Erwan BOUMARD, Jean-Christophe CHAURIN, Philippe GUILLOUET, , Pierre CHEMIN , Michel LECLERCQ , Martin HANROT, Patrick DUGUE , Yves BOULAY.

Présents Physiquement à EPV : Alain RIDARD, Annick BULTHE , Christophe BARON, François HERVIEUX, Isabelle JOUAN, J Yves LE-GRAND, Mathieu HARLAIS, Robert LE DEROFF .

Observateurs Invités : Jean Orain (Club Ren'ergies)

Excusés : Hervé Guiguin remplacé par Annick, Albert Euzenat, Yves de Saint Aubert

-----

### Retour sur le travail du GT juridique et finances

#### **Rappel du déroulé des travaux :**

- 1ère réunion le **22 avril 2022**, 2 sujets traités :
  - actions à 1 et 23 euros,
    - accord sur un rapport entre les actions apportées par la société SAW à 1 euro et les actionnaires ayant pris des actions à 23 euros
    - Désaccord sur un calcul cumulant capital et dividendes
  - imbrications des sociétés : dirigeants, capital, actions.
- Démission de deux membres : R Cadiou et JM Hamard
- 2<sup>ème</sup> réunion le **8 novembre 2022**, avec Isabelle en membre et Annick en animatrice.
  - Objectifs :
    - travailler sur la restitution aux actionnaires et clubistes, qu'elle soit claire et compréhensible par tous,
    - qu'elle rende compte des différents points de vue si un consensus n'est pas trouvé.
  - Résultat :
    - 1 seul sujet traité : actions à 1 et 23 euros,
    - désaccord persistant sur le calcul cumulant capital et dividendes,
    - désaccord sur ce qu'il convient de restituer aux actionnaires.
- Après de nombreux allers-retours, transmission au CD de la dernière version du compte-rendu connue le 18/11.

#### **Débat :**

- Dans ce compte-rendu, il s'agit :
  - d'une part de faire un point sur les conséquences de décisions passées à la date d'aujourd'hui. L'ensemble des membres du groupe est d'accord sur cette partie,
  - et d'autre part établir des hypothèses capital et intérêt sur un arrêt du parc en 2029 (date de la fin de l'obligation d'achat et du plan d'affaires établi).
- Pour le CD, cette seconde partie n'a pas de sens :
  - Il n'y a pas de cohérence à cumuler dans un calcul le capital et des dividendes,
  - Le capital peut être revendu ou pas à cette date, quelle sera la valeur que voudra bien lui donner l'acheteur (personne ne le sait) et cela sans doute dépend de l'avenir du parc après 2029,
  - On ne connaît pas l'évolution du prix de vente de l'électricité,
  - Ce calcul est une source de conflit potentiel et aucunement une vérité pouvant être vérifiée,

- Par ailleurs, ne sont pas intégrés dans ces calculs les dividendes réinvestis par SAW dans la maîtrise de l'énergie et autres projets pour au moins 80 000 €, qui ne leur rapporteront rien et qu'il faut donc déduire des gains capitalistiques évoqués,
- De plus, l'un des fondateurs de SAW, JP Garric est déjà venu au CD répondre aux questions.
- Deux questions se posent au CD :
  - 1) Que transmettre aux actionnaires ? Que la partie historique ? Tout ce sur quoi il y a accord ? Accord + désaccord ? ET la partie imbrication des sociétés ?
  - 2) Comment poursuivre le travail de ce groupe et des autres?
- Proposition :
  - Restitution par écrit début décembre de la partie où il y a accord,
  - ET restitution en plénière de la partie où il y a désaccord, avec propositions d'améliorations,
  - ET mettre fin lors de la plénière à la démarche entamée suite au 25 septembre. En fonction des questions qui ressortiront d'autres groupes de travail pourront se mettre en place, ou pas, avec d'autres actionnaires.

**Votes** : 9 pour, 3 abstentions